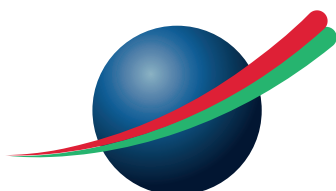




Dossier d'Adhésion COOPÉRATIVES

VERSION 2023



CGEM

مقاولات المغرب
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⵏⵓⵔⵉⵏ ⵏ ⵎⴰⵔⴷⵓⵏ
LES ENTREPRISES DU MAROC

Monsieur le Directeur Général Délégué
CGEM
23, bd Mohamed Abdou
Quartier Palmiers
20340 Casablanca

Madame le Directeur Général Délégué,

Je soussigné(e) :.....
agissant en qualité de :.....
de l'entreprise :.....
enregistrée sous le registre de commerce N° :....., vous prie de bien vouloir
instruire notre dossier de demande d'adhésion, renouvelable par tacite reconduction
au 1^{er} janvier de chaque année.

Par la présente, je déclare sur l'honneur, que la coopérative citée plus haut a réalisé
le chiffre d'affaires* DH au titre de l'exercice

Je joins à mon dossier d'adhésion, une copie des documents constitutifs du
groupement tels que prévus par la réglementation en vigueur, la liste complète des
administrateurs, directeur et commissaires aux comptes et celle des membres, une
copie de la décision d'agrément, une copie du certificat de dépôt au tribunal de première
instance, une déclaration portant sur le chiffre d'affaires de l'exercice précédant
la demande d'adhésion signée par son représentant légal ou un responsable de la
coopérative dûment habilité, le chèque correspondant à mon adhésion et atteste avoir
pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de la CGEM et y adhérer
sans réserve.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur Général Délégué, l'expression de mes
salutations distinguées.

Prénom, NOM, signature et cachet
sur tous les dossiers

.....
.....

Par le biais de ce formulaire, la CGEM collecte vos données personnelles pour la gestion de ses membres. Ce traitement a fait l'objet d'une
déclaration de traitement auprès de la CNDP sous le numéro : D – 879/2022. Les données personnelles collectées sont strictement confidentielles.

Vous pouvez vous adresser au Pôle Adhérents et Services pour exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux
dispositions de la loi 09-08.

* La CGEM se réserve le droit de demander tout document justifiant le chiffre d'affaires de l'entreprise.

INFORMATIONS SUR LA COOPÉRATIVE

Raison sociale (en Majuscule) :

.....
.....

Forme juridique :

Date de création :

Capital :

Affiliée au groupe :

Adresse :

.....

Ville : Code postal :

Tél : Fax :

E-mail :

Site web :

Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) :

.....

Activité à l'exportation : Oui Non

Marchés cibles (pays) :

Activité à l'importation : Oui Non

(pays) :

Contacts :

Représentant légal :

Fonction :

Tél : Email :

Directeur Général :

Tél : Email :

Directeur Financier :

Tél : Email :

Directeur Commercial:

Tél : Email :

Directeur RH :

Tél : Email :

Directeur Marketing :

Tél : Email :

Votre activité

Cochez votre secteur d'activité

<input type="checkbox"/>	Aéronautique et Spatial
<input type="checkbox"/>	Agents et Courtiers d'Assurance
<input type="checkbox"/>	Agriculture
<input type="checkbox"/>	Agroalimentaire
<input type="checkbox"/>	Artisanat
<input type="checkbox"/>	Associations de Microcrédit
<input type="checkbox"/>	Assurance et Réassurance
<input type="checkbox"/>	Automobile
<input type="checkbox"/>	Aviculture
<input type="checkbox"/>	Bancaire et Financier
<input type="checkbox"/>	Bâtiment et Travaux Publics
<input type="checkbox"/>	Chimie et Parachimie
<input type="checkbox"/>	Commerce en Réseau
<input type="checkbox"/>	Commerce et Services
<input type="checkbox"/>	Électricité, Électronique et énergies renouvelables
<input type="checkbox"/>	Énergie
<input type="checkbox"/>	Enseignement privé
<input type="checkbox"/>	Entreprises de Services de Santé
<input type="checkbox"/>	Externalisation des Services
<input type="checkbox"/>	Industries Culturelles et Créatives
<input type="checkbox"/>	Industrie et Innovation Pharmaceutiques
<input type="checkbox"/>	Industries des matériaux de construction
<input type="checkbox"/>	Industries du Cuir
<input type="checkbox"/>	Industries forestières, des Arts graphiques et de l'Emballage
<input type="checkbox"/>	Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques
<input type="checkbox"/>	Industries Minérales
<input type="checkbox"/>	Médias
<input type="checkbox"/>	Minoterie
<input type="checkbox"/>	Négociants en Céréales et Légumineuses
<input type="checkbox"/>	Nouvelles technologies de l'information, des Télécommunications et de l'Offshoring
<input type="checkbox"/>	Pêche maritime
<input type="checkbox"/>	Plasturgie
<input type="checkbox"/>	Promoteurs immobiliers
<input type="checkbox"/>	Textile
<input type="checkbox"/>	Tourisme
<input type="checkbox"/>	Transformation et Valorisation des Produits de la Pêche
<input type="checkbox"/>	Transport et Logistique

Détaillez les principales activités de votre entreprise :

Précisez quelques marques ou produits représentés par votre entreprise :

.....

INSCRIPTION AUX COMMISSIONS

Indiquez les noms, coordonnées de vos représentants et le numéro de (la/les) Commission(s) permanente(s) de la CGEM auxquelles vous souhaitez participer :

Nom et Prénom du participant 1 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 2 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 3 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Nom et Prénom du participant 4 :

.....
Fonction :
Tél direct :
Fax direct :
Email :

Numéros des commissions :
.....

Les commissions :

- | | |
|----|--|
| 1 | Commission Financement et Investissement |
| 2 | Commission Développement industriel |
| 3 | Commission Logistique et Foncier |
| 4 | Commission Croissance verte et Décarbonation |
| 5 | Commission Fiscalité et Douane |
| 6 | Commission Procédures administratives et judiciaires |
| 7 | Commission Capital humain |
| 8 | Commission Sociale |
| 9 | Commission Entrepreneuriat et TPME |
| 10 | Commission RSE et Diversité |
| 11 | Commission Ethique et Gouvernance |
| 12 | Commission Législation et Juridique |
| 13 | Commission Innovation et R&D |
| 14 | Commission Ecosystème TECH |
| 15 | Commission Développement durable |
| 16 | Commission Intelligence économique |
| 17 | Commission Internationale |
| 18 | Commission Afrique |

STRUCTURES SECTORIELLES

Les structures sectorielles de la CGEM sont constituées des Fédérations internes et externes représentatives des secteurs économiques du royaume.

Dès son adhésion, un membre direct de la CGEM est rattaché, selon son activité principale, à une structure sectorielle.

FÉDÉRATIONS INTERNES

Fédération de l'Agriculture	Fédération de l'Enseignement Privé
Fédération de l'Automobile	Fédération des Industries Forestières, des Arts Graphiques et de l'Emballage
Fédération du Commerce et Services	Fédération des Industries Culturelles et Créatives
Fédération des Entreprises d'Artisanat	Fédération des Pêches Maritimes
Fédération Marocaine des Entreprises de Services de Santé	Fédération des Secteurs Bancaire et Financier

FÉDÉRATIONS EXTERNES

Fédération de la Chimie et Parachimie	Fédération Nationale des Associations de Microcrédit
Fédération de l'Énergie	Fédération Nationale du Bâtiment et Travaux Publics
Fédération de l'Industries du Cuir	Fédération Nationales de l'Électricité, de l'Électronique et des Énergies Renouvelables
Fédération de l'Industries et des Matériaux de construction	Fédération Marocaine du Commerce en Réseau
Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques et Électromécaniques	Fédération Nationale des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche
Fédération de l'Industrie Minérale	Fédération Nationale de la Minoterie
Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutique	Fédération Nationale des Négociants en Céréales et Légumineuses
Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole	Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers
Fédération Marocaine des Médias	Fédération Nationale du Tourisme
Fédération Marocaine de la Plasturgie	Fédération Nouvelles Technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'Off-shoring
Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance	Fédération du Textile
Fédération Nationale des Agents et Courtiers d'Assurance au Maroc	Fédération du Transport
Fédération Nationale de l'Agroalimentaire	Groupement des Industriels Aéronautique et Spatial
	Fédération Marocaine de l'Externalisation de Services

STRUCTURES RÉGIONALES

Chaque membre direct est affecté à une CGEM Région en fonction du ressort territorial de son siège social.

CGEM RÉGION

CGEM Béni Mellal - Khénifra	CGEM Meknès - Ifrane
CGEM Dakhla - Oued Eddahab	CGEM Région MeM
CGEM Drâa - Tafilalet	CGEM Oriental
CGEM EL Jadida - Sidi Bennour	CGEM Rabat - Salé - Kénitra
CGEM Fès - Taza	CGEM Settat - Berrechid
CGEM Guelmim - Oued Noun	CGEM Siège Casablanca
CGEM Laâyoune - Sakia El Hamra	CGEM Souss Massa
CGEM Marrakech - Safi	CGEM Tanger - Tétouan - Al Hoceima

ADHÉSION A LA CGEM

L'adhésion à la CGEM en qualité de membre est ouverte à toute personne morale qui satisfait aux critères et aux conditions d'admission tels que fixés tant par les statuts que par le règlement intérieur de la CGEM.

Dossier de candidature

Toute demande d'adhésion est à adresser à la CGEM (à l'attention du Directeur Général Délégué) accompagnée des pièces justifiant l'existence réelle et conforme aux lois en vigueur de l'entreprise.

Le dossier de candidature se compose de :

- Un dossier « demande d'adhésion » à remplir, selon le formulaire fourni à cet effet par la CGEM ;
- Une copie des documents constitutifs du groupement tels que prévus par la réglementation en vigueur ;
- La liste complète des administrateurs, directeur et commissaires aux comptes et celle des membres indiquant leurs noms, prénoms, profession, domicile et lieu d'exercice de leurs activités ;
- Une copie de la décision d'agrément ;
- Une copie du certificat de dépôt au tribunal de première instance ;
- Une déclaration portant sur le chiffre d'affaires de la coopérative de l'exercice précédant la demande d'adhésion signée par son représentant légal ou un responsable de l'entreprise dûment habilité.

Instruction des demandes d'adhésion

La Direction Générale Déléguée instruit les demandes et les soumet pour décision d'acceptation ou de rejet.

Le Président ou le Vice-président Général, conjointement, avec le Président de la CGEM Région concernée (déterminée par la région dans le ressort territorial duquel est situé le siège du membre concerné) ou un Vice-président de la CGEM (si le siège du candidat est à Casablanca) sont habilités à se prononcer souverainement, conformément aux règles prévues par l'article 8 des statuts, sur l'acceptation ou le rejet de toute demande d'adhésion qui leur a été soumise.

La décision de rejet d'adhésion n'a pas à être motivée.

La décision d'acceptation d'admission est communiquée par lettre au futur membre.

L'adhésion prend effet à compter de la date de la lettre signée par le Président ayant notifié l'admission, et rend exigible la cotisation annuelle au titre de l'année de l'exercice social en cours et ce, quelle que soit la date de prise d'effet de l'adhésion du candidat.

En fonction de la demande d'adhésion, la décision d'acceptation du futur membre fixe l'affectation à une fédération interne ou externe et l'affectation à une CGEM Région.

DROIT DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE

La CGEM se réserve le droit de vérifier et de contrôler, par ses soins ou par des tiers, à tout moment, la satisfaction par le membre des critères et des conditions d'admission au sein de la CGEM tels que fixés par les statuts et le règlement intérieur.

DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Sauf dérogations ou restrictions expresses prévues par les statuts ou par le règlement intérieur, tous les membres qui sont en situation régulière, tant vis-à-vis des statuts de la CGEM que de son règlement intérieur, bénéficient, au sein de la CGEM, des mêmes droits et sont assujettis aux mêmes obligations et ce, sans distinction.

Droits des membres

Chaque membre, dans la mesure où il est en situation régulière vis-à-vis de la CGEM, a le droit de participer à toute assemblée des membres, de prendre part à toutes délibérations et à tous votes, de participer aux travaux d'une ou de plusieurs commissions constituées par le Conseil d'Administration et de bénéficier de l'ensemble des services aux membres de la CGEM.

Obligations des membres

Dans l'exercice de leurs droits, de leurs activités au sein de la CGEM ou des fonctions ou tâches qui leurs sont dévolues, les membres s'engagent à :

- S'interdire toute immixtion, sans titre, dans la gestion de la CGEM ou d'empiéter sur les fonctions ou les attributions des organes de gestion ou de ses membres ;
- Respecter les statuts de la CGEM, le règlement intérieur et les décisions ou les résolutions régulièrement et valablement prises tant par le Conseil d'Administration que par l'Assemblée Générale ou par le Président ;
- S'interdire de réclamer toute rémunération ou contrepartie pour toutes interventions ou prestations opérées en tant que membre au profit de la CGEM, sauf accord préalable du Conseil d'Administration ;
- Participer activement aux Assemblées Générales des membres auxquelles ils sont convoqués ;
- S'interdire de faire au nom de la CGEM toute déclaration, communiqué de presse, ou d'adopter des prises de position s'ils ne sont pas expressément et/ou régulièrement habilités à cet effet.

COTISATION - NOMBRE DE VOIX

Pour toute adhésion intervenue entre le mois de juillet et décembre de l'année où elle est enregistrée, la cotisation est calculée au prorata temporis par tranche d'un trimestre. Tout trimestre entamé est un trimestre dû.

Le montant de la cotisation annuelle et le nombre de voix attribué au membre sont fixés selon les barèmes indiqués ci-après :

L'adhésion à la CGEM est renouvelée par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.

BARÈME DE COTISATION ET NOMBRE DE VOIX POUR LES COOPÉRATIVES

Numéro	Tranches de chiffres d'affaires	Cotisation	Voix
1	CA entre 0 et 5 millions de DH	2 000	1
2	CA supérieur à 5 et inférieur ou égal à 15 millions de DH	5 000	2
3	CA supérieur à 15 et inférieur ou égal à 25 millions de DH	7 500	3
4	CA supérieur à 25 et inférieur ou égal à 50 millions de DH	10 000	4
5	CA supérieur à 50 et inférieur ou égal à 100 millions de DH	15 000	5
6	CA supérieur à 100 et inférieur ou égal à 150 millions de DH	20 000	6
7	CA supérieur à 150 et inférieur ou égal à 200 millions de DH	30 000	7
8	CA supérieur à 200 et inférieur ou égal à 300 millions de DH	40 000	8
9	CA supérieur à 300 et inférieur ou égal à 500 millions de DH	60 000	9
10	CA supérieur à 500 millions de DH	80 000	10

Cotisation forfaitaire pour les membres partenaires autres que MEM : 15 000 DH.